

ARRONDISSEMENT MINÉRALOGIQUE
DE MARSEILLE

37, Boulevard Périer
MARSEILLE (8^{ème})

Telephone : 53.33.55
Télex : 43.152

L'Ingénieur en Chef des Mines

Secrétariat Permanent pour les problèmes de pollution
industrielle dans la zone de Fos-L'Étang de Berre

Rôle, fonctionnement, programme de travail
--

1. Rôle du Secrétariat Permanent

Le rôle du Secrétariat Permanent est triple :

- . coordination de certaines procédures,
- . études et définition d'un plan de lutte contre la pollution,
- . information du public.

2. Fonctionnement

21. La coordination des procédures, qui vise notamment celle des autorisations de rejets et des autorisations d'établissements classés, pourra s'effectuer aisément au sein du Secrétariat Permanent, qui comprend les différents services intéressés.
22. La définition des études sera préparée par les Commissions concernées et soumise au Secrétariat Permanent, auquel il sera rendu compte de leur avancement et des résultats obtenus.

Les objectifs et mesures de lutte contre la pollution seront préparés et soumis, dans les mêmes conditions, au Secrétariat Permanent.

23. Le Secrétariat Permanent pourra également, bien que ce ne soit pas explicitement prévu, être consulté au sujet des projets industriels (du moins les plus importants), des risques de pollution correspondants et des mesures de prévention prévues.

.../

24. L'information du public sera assurée notamment :

- par des réunions auxquelles seront invitées en particulier les collectivités intéressées et au cours desquelles seront exposés les problèmes de pollution, les moyens de prévention et les réalisations effectuées,
- par tous autres contacts jugés souhaitables,
- par la diffusion de tous documents utiles,
- par une action à l'aide de la presse et autres moyens d'information.

On peut estimer que cette information comprend aussi la réception des plaintes éventuelles, mais il ne semble pas nécessaire de prévoir immédiatement des dispositions spéciales à ce sujet.

25. Le bureau sera chargé :

- de définir, avec l'aide des Conseillers Techniques et de l'O.R.D.R.S. en ce qui concerne l'information du public, les objectifs et les actions à entreprendre dans le cadre des instructions ministérielles,
- de soumettre les projets au Secrétariat Permanent,
- de veiller à l'exécution des actions entreprises,
- d'informer le Secrétariat Permanent de leurs résultats et de l'évolution de la situation.

26. Dans ces conditions, il semble que :

- le Secrétariat Permanent pourrait se réunir tous les 2 à 4 mois,
- le Bureau tous les mois ou tous les deux mois,
- les Commissions d'études en tant que de besoin,

la fréquence des réunions étant plus grande pendant la période initiale de fonctionnement.

.../

3. Programme de travail

Deux tâches apparaissent nettement prioritaires :

- la définition et le lancement des études nécessaires ;

Les études revêtent en effet une importance essentielle pour la définition des objectifs et mesures de lutte contre la pollution et le calendrier correspondant, ci-joint, est assez serré.

- l'information du public.

Il convient donc que les Commissions d'études se réunissent dès que possible (2ème quinzaine de février).

D'autre part, il serait souhaitable d'entreprendre rapidement une action d'information, qui pourrait d'abord consister la diffusion d'un document sur le Secrétariat Permanent.

P.J. I